

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À DOSQUET LE 9 JANVIER 2019 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

MAIRES

Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte
SECRÉTAIRE :	Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

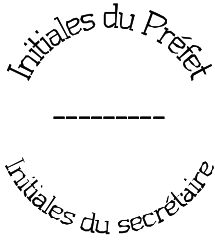
Page - 1 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Rencontre avec Madame Sylvie Drolet, directrice SADC de Lotbinière, démarche territoriale.**
4. **Rencontre avec Madame Sandra Bernier, Agente de maillage, Arterre Chaudière-Appalaches.**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 28 novembre 2018;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 12 décembre 2018;
7. Lecture et adoption du comité de cogestion du 7 décembre 2018;
8. Affaires courantes
 - a) Suivi FDT;
 - b) Fonds d'Appui au rayonnement des régions (FARR);
 - a) Projet d'entente sectorielle de développement concernant l'entrepreneuriat, l'innovation et le tourisme;
 - b) Projet ATSA – Carrefour personnes aînées Lotbinière;
 - c) Autres projets;
 - c) Planification stratégique MRC de Lotbinière 19-22;
 - a) Officialisation des représentants sectoriels;
 - d) Attentes 2019 – CLD de Lotbinière;
 - e) Certificat de disponibilité de crédit 2019;
 - f) Adoption du règlement 291-2018 – Règlement amendant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Lotbinière;
 - g) Avis de motion – Règlement amendant le règlement 289-2018 – Quotes-Parts 2019;
 - h) ISQ – Nouvelles données pour la MRC de Lotbinière;
 - i) Rappel procédure de vente pour taxes 2019;
 - j) Cégep de Thetford suivi des démarches pour la reconnaissance du CEC;
 - a) Entente pour le loyer du Campus collégial;
 - k) Redistribution redevances à l'enfouissement;
 - l) Fonds patrimoine;
 - m) Suivi des demandes d'aides financières déposées par la MRC;
 - n) Cotisation 2019 FQM;
 - o) Rapport des comités;
 - a) Comité MRC famille, jeunes, aînés;
 - b) Table MRC UPA;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC no. 1

10. Aménagement du territoire et développement local

- a) Conformité;

11. Correspondance, présentation du résumé

12. Comptabilité et comptes à payer

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles

- a) Demande de remboursement des taxes – SUMI;
- b) Contribution au fonds post-fermeture du LET de la MRC de Lotbinière;

14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC no. 2

15. Levée de l'assemblée

.....

001-01-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Robert Samsom, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME SYLVIE DROLET, DIRECTRICE SADC DE LOTBINIÈRE, DÉMARCHE TERRITORIALE

Madame Sylvie Drolet, directrice à la SADC de Lotbinière, vient présenter les grandes lignes de la démarche territoriale de concertation avec des citoyens, entrepreneurs, élus et professionnels du développement économique du milieu que la SADC a entrepris en 2017 et 2018. Le but de cette démarche était de ressortir des idées d'actions qui seraient porteuses économiquement pour le territoire. Plus de 150 personnes ont été contactées ou ont participé à au moins 1 atelier de la démarche. Madame Drolet est venue dévoiler une partie des projets prioritaires suite à la démarche territoriale et demande que les acteurs du milieu s'engagent envers des projets qui les intéressent.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 3 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RENCONTRE

AVEC MADAME SANDRA BERNIER, AGENTE DE MAILLAGE, ARTERRE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Madame Sandra Bernier vient présenter le projet Arterre Chaudière-Appalaches. Il s'agit d'un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires. Le projet Privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes (qui n'ont pas de relève identifiée), l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. Madame Bernier présente les différentes étapes du maillage entre un aspirant et un propriétaire. Enfin elle présente le plan de travail sur trois ans du projet soutenu par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

002-01-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 28 novembre 2018.

003-01-2019

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 12 décembre 2018.

004-01-2019

PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ DE COGESTION DU 7 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 7 décembre 2018.

005-01-2019

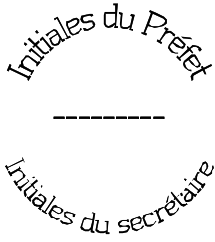
FARR – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Attendu la possibilité de la MRC de participer à une entente sectorielle de développement sur le développement de l'économie sociale et le soutien à l'entrepreneuriat dans les MRC des Appalaches, de Bellechasse et de Lotbinière;

Attendu que cette entente permettra d'appuyer la réalisation d'initiative visant le développement de l'entrepreneuriat dont l'entrepreneuriat collectif.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC engagera le montant de 100 000 \$, par année à partir du FDT, pour les 3 prochaines années et que le Ministre s'engage à appareiller ce montant dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de :

- Respecter les engagements financiers décrits ci-haut;
- De reconnaître la SDE (société de développement économique de la région de Thetford) comme organisme fiduciaire de la mise en œuvre de l'entente;
- De nommer Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général de la MRC de Lotbinière, représentant du comité de gestion afin de collaborer aux travaux de ce comité.

006-01-2019

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS SECTORIELS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2022

Attendu que les élections des comités ont eu lieu en novembre 2018;

Attendu qu'il était prévu que les maires siégeant sur les comités MRC-Famille, jeunes, aînés, CA du CLD et comité consultatif en environnement devaient désigner parmi eux un représentant pour chacune des sphères du comité des représentants sectoriels de la planification stratégique 2019-2022;

Attendu les propositions reçues;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'accepter Monsieur Robert Samson à titre de représentant du secteur social, Monsieur Jean Bergeron à titre de représentant du secteur économique et Monsieur Christian Richard à titre de représentant du secteur environnemental, tous membres du comité des représentants sectoriels de la planification stratégique 2019-2022.

007-01-2019

ATTENTES 2019 DE LA MRC ENVERS LE CLD

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter les attentes 2019 de la MRC de Lotbinière envers le CLD de Lotbinière et de transmettre ces dernières au CLD de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 5 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

008-01-2019

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier/directeur général à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat de disponibilité suivant et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2019 :

Je soussigné certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2019 par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière le 28 novembre 2018 :

- 1. La rémunération des élus et les frais de déplacement (millage, repas, etc.);*
- 2. Les salaires et les frais de déplacement (millage, repas, etc..) du préfet, des employés réguliers, ainsi que les employés temporaires; et les honoraires (juge, huissier, etc.);*
- 3. Les contributions de l'employeur;*
- 4. Les frais de financement (capital et intérêt) et les frais de banque;*
- 5. Les factures de la petite caisse; et les taxes municipales;*
- 6. Les contrats et les ententes en vigueur (ex. : évaluateur agréé, enfouissement sanitaire, entretien, frais de gestion pour la cour municipale, de chargé de projet des programmes de rénovation des immeubles; compensation Saint-Flavien, etc.);*
- 7. Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que l'électricité, les timbres et le téléphone pour le fonctionnement.*

(signé)

Stéphane Bergeron, directeur général

009-01-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 291-2018 RÈGLEMENT AMENDANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

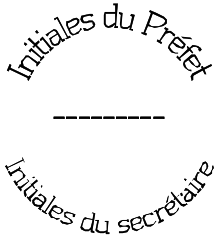
Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010 impose aux municipalités locales et aux MRC de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Attendu que le conseil de la MRC a adopté le code d'éthique et de déontologie par règlement au plus tard le 10 octobre 2012;

Attendu qu'en vertu de la Loi 83 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016 c.17» le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 14 septembre 2016 à Saint-Janvier-de-Joly un règlement amendant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les formalités prévues à la Loi ont été respectées;

Attendu qu'en vertu du Projet de loi n° 155 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (L.Q. 2018, c. 8), la MRC de Lotbinière adoptera un règlement en apportant certaines modifications notamment concernant les dispositions relatives aux règles d'après-mandat;

Attendu que les formalités prévues à la Loi ont été respectées;

Attendu l'avis de motion donné à la session du 28 novembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement no. 291-2018 « RÈGLEMENT AMENDANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE ».

Original déposé au Livre des Règlements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gauthier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement pour modifier le règlement 289-2018 « Règlement des quotes-parts 2019 » tel que présenté.

010-01-2019

CAMPUS COLLÉGIAL – PROJET D'ENTENTE SUR LES COÛTS DE LOCATION DU LOYER

Attendu que la MRC de Lotbinière, en conformité avec la planification stratégique 14-18, s'est engagée avec la résolution # 009-01-2016 à appuyer le Cégep de Thetford Mines dans son implantation du campus collégial au Complexe des Seigneuries à Saint-Agapit et que cet appui demeure une priorité attendue de la révision de la planification stratégique;

Attendu que la MRC de Lotbinière a réitéré cet appui avec la résolution 008-01-2018 qui venait appuyer les démarches du Cégep de Thetford pour voir reconnaître le campus comme centre d'étude collégial;

Attendu que le bail pour l'occupation des locaux du cégep devait être renégocié avec la municipalité pour l'année scolaire 2018-2019 en raison notamment de l'augmentation des superficies utilisées;

Attendu la proposition de la municipalité de Saint-Agapit d'une entente de location sur trois ans advenant que la démarche de reconnaissance devait s'étirer;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 7 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter l'entente de principe prévoyant le paiement d'un montant de 62 050 \$ par année (11 887 pi²), pour une période allant jusqu'à 3 ans, le temps d'obtenir le statut de centre d'étude collégial et d'autoriser Monsieur Normand Côté et Monsieur Stéphane Bergeron à signer une entente en ce sens avec la municipalité de Saint-Agapit.

011-01-2019

FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2019 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE

Attendu que l'entente de développement culturel 2018-2020 de la MRC de Lotbinière prévoit la mise en place d'un fonds de soutien aux projets culturels qui dispose d'un montant de 17 000 \$ pour l'année 2019;

Attendu que 12 demandes ont été déposées au *Fonds patrimoine et culture 2019* totalisant 21 615 \$ en aides financières demandées ;

Attendu que le comité d'analyse, composé d'une élue de la MRC de Lotbinière et d'une représentante de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec, s'est rencontré le 27 novembre 2018 pour évaluer les dites demandes;

Attendu que ce fonds soutient le patrimoine et la culture en Lotbinière et repose sur des critères d'évaluation liés à la politique culturelle de la MRC de Lotbinière en visant prioritairement des projets culturels novateurs et non récurrents ;

Attendu les recommandations du comité d'analyse des demandes au Fonds Patrimoine et Culture 2019;

Attendu les recommandations du comité administratif ;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de répartir ainsi l'enveloppe réservée à l'entente de développement culturel 2019 de la MRC de Lotbinière, pour une aide totalisant 17 000 \$.

ORGANISME	PROJET	MONTANT ACCORDÉ
Amis de la Forêt seigneuriale	Un peu d'histoire – entrevues et capsules Mme Joly De Lotbinière	2 000 \$
Société du Patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly	Banderoles des familles souches	1 875 \$
CDECL Leclercville	Mise en valeur de la famille Joly	1 875 \$
Histoire et patrimoine Saint-Patrice-de-Beaurivage	Circuit patrimonial pour le 150e	1 875 \$
Troupe de théâtre de Lotbinière	Festithéâtre amateur	1 875 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 8 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière	Publication les 8 seigneuries de la MRC de Lotbinière	1 500 \$
Festival Country Lotbinière	Augmentation offre culturelle - relève	1 500 \$
Municipalité de Saint-Gilles	Art urbain – phase 2	1 500 \$
Municipalité de Dosquet	Sensibilisation aux autres cultures	1 000 \$
Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly	Fest Deiz- animation fête bretonne	1 000 \$
Parc de la Chute Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Fête de récoltes en Lotbinière	500 \$
Rendez-vous sur le parvis Saint-Antoine-de-Tilly	Salon des arts traditionnels	500 \$

012-01-2019

COTISATION 2019 FQM

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter la répartition de la cotisation 2019 à la Fédération des municipalités du Québec, comprenant une augmentation globale de 2,57 %.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 9 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

013-01-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

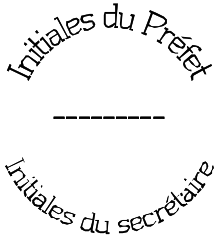
Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 9 janvier 2019				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Apollinaire	05-11-2018	Zonage	844-2018	2019-01
Sainte-Croix	04-12-2018	Zonage	587-2018	2019-02
Sainte-Croix	04-12-2018	Zonage	589-2018	2019-03
Sainte-Croix	04-12-2018	Zonage	592-2018	2019-04
Sainte-Croix	04-12-2018	Plan d'urbanisme	594-2018	2019-05
Sainte-Croix	04-12-2018	Zonage	595-2018	2019-06
Saint-Apollinaire	07-05-2018	Plan d'urbanisme	820-2018	2019-07

014-01-2019

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	115 734.59 \$
Dépôts directs à faire	626 018.06 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	130 626.23 \$
Total des paiements :	872 378.88 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	324 968.94 \$
Plus:	
Versement à la Fiducie (Fonds Post fermeture)	



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

015-01-2019

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

Attendu le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu que les municipalités ainsi que la MRC ont procédé et procéderont à des dépenses visant la mise en place de certaines actions pour la sécurité des gens pratiquant des activités hors du réseau routier;

Attendu qu'il est mentionné dans le programme d'aide financière que pour le volet 2 et le volet 3 : « *Les dépenses ayant été préalablement autorisées par le MSP sont remboursables en entier, sur présentation des pièces justificatives exigibles.* »;

Attendu que les remboursements effectués jusqu'ici par le MSP ne couvrent pas les taxes;

Attendu que ces dépenses n'avaient pas été prévues dans les budgets des municipalités et de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion et appuyé par Monsieur Jacques Gauthier que la MRC de Lotbinière demande le remboursement des montants entier de façon à couvrir aussi les taxes.

016-01-2019

VERSEMENT AU FONDS POST-FERMETURE

Attendu que WSP a réalisé le 19 décembre 2018 le relevé de volumétrie annuel;

Attendu que le rapport préliminaire présenté par WSP établit le volume de matières résiduelles et de recouvrement journalier qui a été enfoui durant la période du 30 novembre 2017 au 19 décembre 2018;

Attendu que ce volume sert à établir la contribution financière au fonds post-fermeture du lieu d'enfouissement technique;

Attendu que la firme Trinome Conseil a établi, en 2014, le taux unitaire de contribution au fonds à 2,14 \$ /m³ de déchets enfouis;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de recommander le versement du montant correspondant au volume calculé par WSP multiplié par 2,14 \$/m³ à Fiducie Desjardins (23 450 m³ X 2,14 \$/m³ = 50 183 \$).

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 11 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

017-01-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Attendu les dispositions du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour le maintien des actifs de la Route verte du MTQ;

Attendu que la somme allouée correspond au maximum à 50% des dépenses admissibles;

Attendu que la somme allouée correspond à un maximum de 3000 \$ par kilomètre de piste cyclable;

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 1 de la Route verte de 25,44 kilomètres.;

Attendu que la somme allouée correspond à un maximum de 100 \$ par kilomètre de chaussée désignée;

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 3 de la Route verte de 7.3 kilomètres;

Attendu que l'aide financière s'élève à un maximum de 38 525 \$ pour des dépenses équivalentes à l'aide versée;

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 26 773 \$ pour l'année 2018 pour le parc linéaire de la MRC de Lotbinière.

018-01-2019

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR RÉGULARISER L'EMPIÈTEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT SUR LES LOTS 3 639 218 ET 3 639 806-A

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit a procédé a des travaux d'infrastructures sur les lots 3 639 218 et 3 639 806-A il y a de cela quelques décennies et qu'il n'existe aucun plan ayant autorisé ces travaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit a procédé, en 2008-2009, à des travaux d'infrastructures sur les lots 3 639 218 et 3 639 806-A;

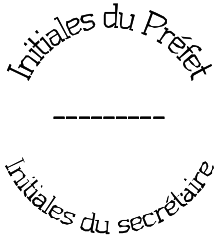
Attendu que ces travaux ont été autorisés en vertu des plans préparés par la firme SNC. LAVALIN portant le numéro de projet 502392 et daté du 10 janvier 2008;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit a procédé, en 2017, à des travaux d'infrastructure et qu'aucun plan n'a été produit pour ces travaux qui ont été réalisés en régie interne;

Attendu qu'en vertu de ces travaux, la municipalité de Saint-Agapit empiète sur la propriété du ministère des Transports;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière est le gestionnaire du Parc linéaire;

Attendu que le parc linéaire appartient à la MRC de Lotbinière via un bail emphytéotique accordé par le ministère des Transports.

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'appuyer la municipalité de Saint-Agapit dans sa demande au ministère des Transports, de régulariser l'empiétement constaté en émettant une permission d'occupation en sa faveur.

019-01-2019

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LA PÉRIODE 2019-2023

Attendu que les municipalités ont reçu une communication de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 19 décembre 2018;

Attendu que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2019-2023 devrait débiter ;

Attendu que le MAMH a informé les municipalités que « certains bâtiments municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts n'ont pas été reconnus par le gouvernement fédéral dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence » ;

Attendu que ces dites infrastructures ne seront pas admissibles à la TECQ 2019-2023;

Attendu les représentations de la Fédération québécoise des municipalités et du gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral ;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de soutenir la démarche de la FQM et du gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral pour modifier les catégories de projets admissibles.

020-01-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 16.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 janvier 2019

Page - 13 -